

extérieure. La basse Autriche est ce qu'on appelle l'Archiduché, & renferme le Pais qui est au dessus & au dessous de la riviere *Dans*. L'Autriche inférieure comprend les Duchez de Stirie, de Carinthie, de Craia & d'Istrie. L'Autriche extérieure est ce qu'on appelle le Comté de Tyrol avec tout ce que la Maison d'Autriche possède dans le Cercle de Swabe jusques au Rhin, & vers les Frontieres d'Italie.

Dans chacun de ces trois ressorts il y a un Conseil pour examiner les affaires du Pays; une Regence composée du Gouverneur, d'un Vice Gouverneur, d'un Chancelier, d'un Vice Chancelier, & d'un grand nombre de Conseillers de la Regence, qui administrent aussi la Justice; une Chambre des Comptes & un Conseil des guerres. Dans la Basse Autriche il n'y a point de Regence, parce que l'Empereur qui y fait sa residence, prend connoissance lui-même des affaires de cette Province. Les affaires les plus importantes des trois Provinces sont portées aux Conseils de l'Empereur, où on examine aussi celles de l'Empire.

Les Conseils sont, 1. le Conseil Privé, il est composé des Ministres; l'Empereur y preside. 2. Le second Conseil Privé, où entrent les Princes & les Comtes. 3. Le Conseil des guerres, qui est composé d'un President, d'un second President, & d'un grand nombre de Conseillers. 4. Le Conseil des Finances.

Les Conseils qui à Vienne prennent connoissance des affaires de l'Empire sont, 1. Le Conseil Aulique de l'Empire. On y rend la justice au nom de l'Empereur. Ce Conseil prend connoissance de tout ce qui regarde l'Empire.